

POSTE À POURVOIR

Chargé(e) de projets « Urbanisme et Aménagement »

Contrat de projet à durée déterminée d'une durée de 18 mois
Catégorie A ou B filière technique ou administrative
Poste à temps complet à pourvoir au plus tôt

La Communauté de Communes du Haut Languedoc souhaite réaliser son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le territoire est actuellement couvert par différents documents d'urbanisme : le PLUi des Monts de Lacaune (qui regroupe 11 des 20 communes du territoire), 5 PLU Communaux, une partie du PLUi « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune » suite au changement d'EPCI d'une commune en 2019. Par ailleurs, 3 communes du territoire ne disposent pas de document d'urbanisme et sont ainsi soumises au Règlement National d'Urbanisme.

Face à ce constat et aux impératifs de la loi Climat & Résilience du 22 août 2021 et notamment de son objectif « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050, l'élaboration d'un PLUi du Haut Languedoc couvrant les 20 communes de l'intercommunalité apparaît nécessaire.

Le ou la chargé(e) de projet « Urbanisme et Aménagement » en sera le référent.

Parallèlement à cette mission principale, le ou la chargé(e) de mission interviendra dans les projets d'aménagement du territoire de la collectivité, en lien étroit avec le Directeur Général Adjoint « Technique », et les différents services de la collectivité suivant les thématiques des projets.

Il (ou elle) sera par ailleurs référent(e) pour l'élaboration du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS).

Sous la responsabilité du DGA Technique, le chargé de projets « urbanisme et aménagement » aura pour missions de :

Suivi de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Haut Languedoc :

- Participation aux études et réflexions préalables ;
- Elaboration du marché et des procédures visant à retenir le(s) prestataire(s) qui accompagnera la collectivité pour l'élaboration du PLUi.
- Contrôle et suivi des prestataires. Au-delà d'un suivi de prestataire « classique », la collectivité souhaite que le ou la chargé(e) de mission puisse pleinement intégrer et s'approprier la démarche du PLUi, afin d'en assurer la cohérence à l'échelle du territoire, et d'être réellement le « chef d'orchestre » de cette démarche.
- Participation aux réunions de travail (avec les communes et les personnes publiques associées, notamment les services de l'État).
- Participation aux auditions par les commissions départementales (CDPENAF, CDNPS).
- Participation à la préparation de l'enquête publique.

- Participation aux réunions de travail dans le cadre de la mise en compatibilité du SCoT des Hautes Terres d'Oc avec l'objectif « ZAN »
- Lien avec les partenaires institutionnels
- Travail en transversalité avec de nombreux services, et notamment le service d'instruction du droit des sols (2 agents), notamment lors des phases de réalisation des règlements écrits et graphiques

Gestion de projet « aménagement du territoire » :

- Gestion technique des projets : élaboration de cahiers des charges, suivi des prestations d'études, des prestataires annexes et des travaux (en lien avec la technicienne « Bâtiments-Suivi des travaux »).
- Gestion financière des projets : participation à l'élaboration des budgets, suivi financier des opérations, validation des factures et/ou établissement des certificats de paiements, suivi des subventions ...
- Gestion administrative des projets : analyse des offres suite à appel d'offre, rédaction de courriers, rédaction de notes, rédaction des délibérations du bureau ou du conseil en lien avec les projets
- Gestion générale des projets : Mise en œuvre de groupe de travail, de travail transversal avec l'ensemble des services de la collectivité

Suivi de l'élaboration du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) :

- Diagnostic et recensement : Identifier les risques majeurs du territoire (inondations, tempêtes, feux de forêt) et inventorier les moyens matériels et humains mobilisables.
- Concertation locale : Animer la démarche auprès des communes membres, des élus et des services de l'intercommunalité
- Rédaction du plan : Formaliser le document du PICS, rédiger les fiches réflexes, structurer la cellule de coordination intercommunale et assurer la cohérence avec les Plans Communaux de Sauvegarde existants (PCS).
- Mise en œuvre d'exercices : Préparer des simulations de crise pour tester l'efficacité du plan une fois rédigé.

Missions annexes :

- Toutes autres tâches nécessaires au bon fonctionnement des services

Profil :

Savoir faire :

- Formation ou expérience dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme
- Gestion et pilotage de projet
- Bonnes connaissances de l'environnement des collectivités territoriales, des territoires ruraux, des marchés publics, de l'élaboration et du suivi d'un projet public
- Capacité à travailler en « mode projet », à travailler en transversalité
- Maîtrise des logiciels de bureautique. Des bases en matière de SIG seraient un plus
- Connaissance des bases du droit de l'urbanisme et de l'environnement
- Permis B exigé

Savoir être

- Capacité à fédérer, à animer
- Forte autonomie, force de proposition,
- Sens de l'initiative et du travail en réseau
- Sens de l'organisation, rigueur, dynamisme et réactivité
- Qualités relationnelles et rédactionnelles
- Disponibilité, sens du service public

Conditions :

- Recrutement en CDD contrat de projet d'une durée de 18 mois renouvelable en fonction de l'avancement du projet
- Posté basé à Lacaune
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + avantages sociaux (tickets restaurant et participation garantie maintien de salaire et santé)

Renseignements complémentaires auprès du Directeur Général Adjoint Benoit PESLAYRE au 05 32 11 09 25

Adresser une lettre de candidature et un CV avant le 29/10/2026 à

Monsieur le Président

Communauté de Communes du Haut Languedoc – 5 rue de l'Artisanat ZA de Bel Air - 81230

LACAUNE-LES-BAINS

Ou par mail à : contact@cchautlanguedoc.fr